

Lausanne, le 11 mars 2024

Question écrite de Christine Goumaz

Quel est le bilan des subventions pour les abonnements TL en 2023 ?

La présente interpellation réitère les questions soumises par Madame Pauline Blanc le 18 janvier 2023, ayant pour objectif d'interroger la Ville de Lausanne sur le bilan de l'attribution des bons de réduction pour les abonnements Mobilis en 2022. L'objectif cette fois-ci, est de solliciter la Ville quant au bilan de l'année 2023, en incorporant deux questions spécifiques concernant l'octroi de ces bons aux étudiants.

Depuis l'entrée en vigueur de la mesure 49 du Plan climat "pour des transports publics moins chers" le 1er juillet 2022, ces bons de réduction sont octroyés aux personnes à la retraite, aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, aux jeunes en formation jusqu'à vingt-cinq ans, ainsi qu'aux habitantes et habitants des zones foraines. De plus, depuis 2010, les écoles distribuent également des bons de réduction aux écoliers, écolières, ainsi qu'aux jeunes jusqu'à vingt ans.

Questions à la Municipalité :

Question 1 : Quel est le montant total des bons de réduction réellement utilisés en 2023, en distinguant les charges et les produits dans chaque catégorie ?

Question 2 : Combien de personnes à Lausanne, réparties dans chaque catégorie de bénéficiaires, pourraient profiter des bons ?

Question 3 : Dans chaque catégorie de bénéficiaires, quel est le nombre de personnes qui utilise effectivement les bons ?

Questions 4 : Au vu du coût plus faible que prévu de la mesure, une extension aux personnes en formation de plus de 25 ans est-elle envisageable ?

Question 5 : Combien d'habitant.es de Lausanne de plus de 25 ans sont étudiant.es ? (Parmi eux combien sont au bénéfice d'une bourse de l'État de Vaud ?)

